



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 11-6516-6
Date de révision: 11/09/2026

Numéro de version: 15.01
Annule et remplace la
version du : 08/07/2025

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Hot Melt Adhesive 3748 V0-PG, 3748 V0 Q, 3748 V0-TC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Colle thermofusible

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BV/SRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: CER-productstewardship@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A - Repr. 1A; H360D

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH08 (Danger pour la santé) | SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	215-175-0	3 - 7
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	231-100-4	< 0,1

MENTIONS DE DANGER:

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280K	Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire.

Intervention ::

P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:

Eviter le contact avec l'adhésif extrudé à chaud ou avec l'embout de l'applicateur. Eviter l'exposition directe des yeux aux vapeurs. En cas de contact de la peau/des yeux avec de l'adhésif chaud, rincer immédiatement à l'eau froide et couvrir avec une gaze stérile. Ne pas tenter de retirer l'adhésif. Faire soigner la brûlure par un médecin. Réservé aux utilisateurs professionnels.

15% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par voie orale inconnue.

Contient 18% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Peut provoquer des brûlures.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Polymère d'éthylène-propylène	(N° CAS) 9010-79-1	15 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Résine hydrocarburée	Confidentiel	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
N,N'-Éthylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	(N° CAS) 32588-76-4 (N° CE) 251-118-6	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Polymère butadiène-styrène	Confidentiel	1 - 20	Substance non classée comme dangereuse
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	(N° CAS) 8002-74-2 (N° CE) 232-315-6 (N° REACH) 01-2119488076-30	1 - 10	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Polypropylène	Mélange	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Polyéthylène	(N° CAS) 9002-88-4 (N° CE) 680-352-5	1 - 10	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Trioxyde d'antimoine	(N° CAS) 1309-64-4 (N° CE) 215-175-0	3 - 7	Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Terpolymère éthylène-propylène-éthylidènenorbornène	(N° CAS) 25038-36-2	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Mercur	(N° CAS) 7439-97-6 (N° CE) 231-106-7	< 0,1	Tox. aigüe 2, H330 Repr. 1B, H360D STOT RE 1, H372 Aquatique aigüe 1, H400,M=100 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	(N° CAS) 7439-92-1 (N° CE) 231-100-4	< 0,1	Repr. 1A, H360FD Lact., H362 Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100 STOT RE 2, H373

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	(N° CAS) 7439-92-1 (N° CE) 231-100-4	(C ≥ 0.03%) Repr. 1A, H360D

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement la peau à grande eau froide pendant au moins 15 minutes. NE PAS TENTER D'ENLEVER LE MATERIAU FONDU. Couvrir la zone affectée avec un linge propre. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. NE PAS TENTER D'ENLEVER LE MATERIAU FONDU. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Aldéhydes
Hydrocarbures
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Bromure d'hydrogène
Cyanure d'hydrogène
Cétones.
Oxydes d'azote.
Oxydes d'antimoine

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Pas conditions de stockage particulières

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:**Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Antimoine et ses composés (sous forme de Sb)	1309-64-4	OELs Belgique	VLEP(Sb)(8 h):0.5 mg/m ³	
Plomb inorganique et ses composés, mesurés en Pb (non spécifié par ailleurs)	7439-92-1	OELs Belgique	VLEP (comme Pb)(8 heures): 0.15 mg/m ³ ;	
Le mercure et le mercure inorganique divalent, y compris	7439-97-6	OELs Belgique	VLEP(Hg)(8 heures):0.02 mg/m ³	

l'oxyde de mercure et le chlorure de mercure (mesurés en tant que mercure)

Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	OELs Belgique	VLEP(vapeur) (8h):2 mg/m3
Particules non classées autrement (fraction inhalable)	9002-88-4	OELs Belgique	VLEP (fraction respirable) (8h): 3 mg/m3; VLEP(fraction inhalable)(8h):10mg/m3

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d'exposition
/

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Aucun requis.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

Dangers thermiques

Porter des gants anti-chaaleur lors de la manipulation de cette matière pour éviter des brûlures thermiques.

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés selon la norme EN 407

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique: :	Solide cireux
Couleur	Blanc clair
Odeur	Douce de résineux
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Point d'éclair:	280 °C [Méthode de test:COC]
Température d'inflammation spontanée	330 °C
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	<i>Non applicable.</i>
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	1,09 g/cm ³
Densité relative	1,09 [Réf. Standard :Eau = 1]
Densité de vapeur relative	Nulle
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>
Masse moléculaire:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	0 % en poids
Teneur en solides:	100 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:**Substance****Condition**

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008**Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Pendant le chauffage, des brûlures thermiques peuvent apparaître avec des signes / symptômes qui peuvent inclure une douleur intense, une rougeur et un gonflement et une destruction des tissus. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec les yeux:

Brûlures d'origine thermique : les symptômes peuvent inclure une forte douleur, rougeur, gonflement et destruction des tissus.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:**Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:**

Effets sur la peau : les symptômes peuvent inclure rougeur, démangeaison, acné, bosse sur la peau.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
-----	-------	------------	--------

Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Polymère d'éthylène-propylène	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Polymère d'éthylène-propylène	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
N,N'-Ethylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
N,N'-Ethylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 51 mg/l
N,N'-Ethylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	Ingestion	Rat	LD50 > 7 500 mg/kg
Polymère butadiène-styrène	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère butadiène-styrène	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéthylène	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéthylène	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Trioxyde d'antimoine	Cutané	Lapin	LD50 > 6 685 mg/kg
Trioxyde d'antimoine	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,76 mg/l
Trioxyde d'antimoine	Ingestion	Rat	LD50 > 34 600 mg/kg
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	Cutané	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Polypropylène	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polypropylène	Ingestion	Souris	LD50 > 8 000 mg/kg
Terpolymère éthylène-propylène-éthylidènenorbornène	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Terpolymère éthylène-propylène-éthylidènenorbornène	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Cutané		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Polymère d'éthylène-propylène	Lapin	Aucune irritation significative
N,N'-Ethylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	Lapin	Aucune irritation significative
Polyéthylène	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Trioxyde d'antimoine	Homme et animal	Irritation minimale.
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	Lapin	Aucune irritation significative
Polypropylène	Homme et animal	Aucune irritation significative
Terpolymère éthylène-propylène-éthylidènenorbornène	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Composants similaires	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Polymère d'éthylène-propylène	Lapin	Aucune irritation significative
N,N'-Ethylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	Lapin	Aucune irritation significative
Trioxyde d'antimoine	Lapin	Moyennement irritant
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	Lapin	Aucune irritation significative
Polypropylène	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Terpolymère éthylène-propylène-éthylidènenorbornène	Jugement professionnel	Aucune irritation significative

	nnel	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Composants similaires	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Trioxyde d'antimoine	Humain	Non-classifié
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	Cochon d'Inde	Non-classifié
Polypropylène	Homme et animal	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
N,N'-Ethylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	In vitro	Non mutagène
Trioxyde d'antimoine	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Trioxyde d'antimoine	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	In vitro	Non mutagène
Polypropylène	In vitro	Non mutagène
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Polyéthylène	Non spécifié	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	Multiples espèces animales.	Cancérogène
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	Ingestion	Rat	Non-cancérogène
Polypropylène	Non spécifié	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Classification officielle	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
N,N'-Ethylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	LOAEL 0,25 mg/l	avant l'accouplement et pendant la gestation

Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Toxique pour la reproduction des femelles	Humain	LOAEL 10 ug/dl sang	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Toxique pour la reproduction masculine	Humain	LOAEL 37 ug/dl sang	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non disponible	

Lactation

Nom	Route	Organismes	Valeur
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Humain	Provoque des effets sur ou via la lactation

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes.	Humain	LOAEL 90 ug/dl sang	empoisonnement et / ou abus
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
N,N'-Ethylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	Ingestion	Coeur Système endocrinien système hématopoïétique Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Trioxyde d'antimoine	Cutané	la peau	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 0,002 mg/l	1 années
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,043 mg/l	1 années
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pas disponible
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	LOAEL 0,01 mg/l	Exposition professionnelle
Trioxyde d'antimoine	Inhalation	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,02 mg/l	1 années
Trioxyde d'antimoine	Ingestion	sang Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 418 mg/kg/jour	Pas disponible
Trioxyde d'antimoine	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	Ingestion	Coeur	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 15 mg/kg/jour	90 jours
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 500	90 jours

		Foie système immunitaire la peau Système endocrine os, dents, ongles et / ou les cheveux muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire système vasculaire			mg/kg/jour	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 60 ug/dl sang	Exposition professionnelle
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Inhalation	système hématopoïétique	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 50 ug/dl sang	Exposition professionnelle
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Inhalation	tractus gastro-intestinal Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 40 ug/dl sang	Exposition professionnelle
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Inhalation	Coeur Système endocrine système immunitaire système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 20 ug/dl sang	3 Mois
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	des yeux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 0,5 mg/kg/jour	20 jours
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 60 ug/dl sang	Exposition environnementale
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	système hématopoïétique Rénale et / ou de la vessie	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 40 ug/dl sang	Exposition environnementale
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 11 ug/dl sang	Exposition environnementale
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	Système auditif Coeur Système endocrine système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition environnementale

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Polymère d'éthylène-propylène	9010-79-1	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
N,N'-Éthylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	32588-76-4	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Résine hydrocarburée	Confidentiel	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Résine hydrocarburée	Confidentiel	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	>2 mg/l
Polymère butadiène-styrène	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Polyéthylène	9002-88-4	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	Algues vertes	Composant analogue	96 heures	ErC50	>1 000 mg/l
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EL50	>10 000 mg/l
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEL	10 mg/l
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	Bactéries	Composant analogue	10 minutes	NOEL	>1,93 mg/l
Polypropylène	Mélange	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Algues vertes	Point final non atteint	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LC50	17,2 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Poisson	Estimé	96 heures	LC50	8,3 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Invertébré	Estimé	96 heures	EC50	2,12 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	2,53 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Truite arc-en-ciel	Estimé	28 jours	LC10	0,188 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	2,08 mg/l
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Boue activée	Estimé	4 heures	NOEC	6,1 mg/l
Terpolymère éthylène-propylène-éthylidènenorbornène	25038-36-2	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour	N/A	N/A	N/A

			la classification			
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Vairon de Fathead	Composant analogue	96 heures	LC50	0,0408 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	0,0205 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	LC50	0,026 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Escargot géant d'étang	Composant analogue	30 jours	EC10	0,0017 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC10	0,006 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	570 jours	EC10	0,009 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Boue activée	Composant analogue	24 heures	IC10	1,06 mg/l
Mercure	7439-97-6	Poisson	Expérimental	96 heures	LC50	0,0163 mg/l
Mercure	7439-97-6	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	0,009 mg/l
Mercure	7439-97-6	Invertébré	Expérimental	96 heures	EC50	0,006 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère d'éthylène- propylène	9010-79-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
N,N'-Éthylènebis(3,4,5,6- tétrabromophthalimide)	32588-76-4	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Résine hydrocarburée	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Polymère butadiène-styrène	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéthylène	9002-88-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	40 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
Polypropylène	Mélange	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Terpolymère éthylène- propylène- éthylidène norbornène	25038-36-2	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Mercure	7439-97-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère d'éthylène-propylène	9010-79-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
N,N'-Éthylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	32588-76-4	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<3.3	
N,N'-Éthylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	32588-76-4	Modèle Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	9.8	Episuite™
Résine hydrocarburée	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polymère butadiène-styrène	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéthylène	9002-88-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	Modèle Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	10.2	Episuite™
Polypropylène	Mélange	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Terpolymère éthylène-propylène-éthylidènenorbornène	25038-36-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Expérimental BCF - Invertébré		Facteur de bioaccumulation	1553	
Mercure	7439-97-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.62	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
N,N'-Éthylènebis(3,4,5,6-tétrabromophthalimide)	32588-76-4	Modèle Mobilité dans le sol	Koc	55 000 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront des acides halogénés (HCl/HF/HBr). L'équipement doit être en mesure de manipuler/recevoir des matériaux halogénés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Identifiant(s)</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Polyéthylène	9002-88-4	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Polypropylène	Mélange	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

<u>Ingrédient</u>	<u>Identifiant(s)</u>
Mercure	7439-97-6

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

<u>Ingrédient</u>	<u>%</u>
3903 Polymères de styrène	<= 12
3911 Résines pétrolières, résines coumarine-indène,	<= 15

polyterpènes, polysulfures, polysulfones	
--	--

Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient**Identifiant(s)**

Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]

7439-92-1

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Japan Chemical Substance Control Law. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Chimique	Identifiant(s)	Liite 1
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Part 1
Mercure	7439-97-6	Partie 1 et Partie 2

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H330	Mortel par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.

Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été modifiée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été ajoutée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.

Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 02: Eléments FDS : Mentions de mise en garde supplémentaires du CLP - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 3: Table SCL - L'information a été ajoutée.

Section 5: Produits de combustion dangereux (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.

Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.

Section 9: Couleur - L'information a été modifiée.

Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11 : Tableau lactation - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.

Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Règlements - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 15: Statut de l'autorisation sous REACH: informations sur les ingrédients de l'autorisation SVHC - L'information a été ajoutée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
Section 15 : En-tête microparticules - L'information a été ajoutée.
Section 15 : Déclaration relative aux microparticules - L'information a été ajoutée.
Section 15 : Tableau des microplastiques - L'information a été ajoutée.
Section 15: Restrictions concernant les informations sur les ingrédients de fabrication - L'information a été ajoutée.
Section 15 : Texte de la catégorie de danger Seveso - L'information a été ajoutée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>